

D I C R I M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS - MAI 2018

LES RISQUES MAJEURS À VILLEFONTAINE



DOCUMENT À CONSERVER - CONSIGNES DE SÉCURITÉ



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p.3
Qu'est ce qu'un risque majeur ?	p.4
Les risques majeurs à Villefontaine	p.5
Inondation de plaine / inondation de la Bourbre	p.6
Crue des torrents	p.7
Risque industriel	p.8
Transport de matières dangereuses	p.9
Carte globale des risques	p.10-11
Glissements de terrain et risques miniers	p.12
Gonflement et retrait d'argile	p.13
Séisme	p.14
Météo	p.15
Les moyens d'alerte	p.16
Bon à savoir	p.17
Informations générales	p.18
À retenir : les principales consignes	p.20

INTRODUCTION

Nos territoires sont exposés à des risques naturels et technologiques. **La page centrale synthétise les principaux risques pour notre ville** (pages 10-11).

La publication et la diffusion du présent Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM), a pour vocation d'informer les Villards des risques présents sur la commune et d'indiquer les comportements à adopter lors de la survenance d'un risque majeur.

Ce DICRIM est à conserver et les informations qu'il contient sont à diffuser largement.

DANS L'INTERET DE TOUS, VOUS DEVEZ RETENIR LES BONS REFLEXES A ADOPTER EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR



© Mayet

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

ALÉA / ENJEU / RISQUE / CATASTROPHE

UN RISQUE MAJEUR peut être classé selon sa fréquence d'apparition et sa gravité. Il résulte de la combinaison d'un **ENJEU** soumis à un **ALÉA**.

L'ALÉA est la possibilité de survenance d'un phénomène naturel ou technologique, pouvant engendrer des dommages.

L'ENJEU se constitue des personnes, des biens et de l'environnement, supportant le dommage. Il y a risque lorsqu'un enjeu est en présence d'un aléa.

La réalisation du risque se traduit par ce que l'on nomme communément une **CATASTROPHE**.

L'article L125-2 du code de l'environnement définit le droit du citoyen à l'information sur les risques majeurs qu'il encourt et les moyens mis en oeuvre pour gérer ces risques.

LES RISQUES MAJEURS À VILLEFONTAINE

- Inondation de plaine
- Crue rapide de rivière
- Crue des torrents
- Risque industriel
- Transport de matières dangereuses par canalisations
- Transport de matières dangereuses par voies ferrées et routières

LES AUTRES RISQUES

- Glissement de terrain
- Risque minier
- Retrait gonflement des sols argileux
- Séisme
- Les phénomènes météorologiques



LOCALISATION

- Zone située au nord de l'autoroute A43
- Avenue du Lémard



LOCALISATION

- Vallon de Bionne (Sud-Ouest des Fougères) jusqu'à l'étang de St Bonnet via St Bonnet de Roche)
- Ruisseau de Lichat (Nord-Ouest des Fougères) entre l'étang neuf et l'étang de St Bonnet
- Ruisseau de Vaugelas, entre l'étang de Vaugelas et l'étang de St Bonnet
- Ailliat, entre étang de St Bonnet et la Bourbre, via le hameau du Pont, l'avenue Steve BIKO ;
- Séparation en 2 cours d'eau ; l'un en direction de la Verpillière par l'avenue du Lémard ; l'autre en poursuivant l'avenue Steve BIKO, en souterrain, puis en longeant la RD 1006.

INONDATION DE PLAINE

INONDATION DE LA BOURBRE

CRUE DES TORRENTS

SE PRÉPARER

→ CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE

→ PRÉVOIR LES GESTES ESSENTIELS :

- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits, papiers importants
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents
- Identifier les points de coupure de gaz, d'électricité, les conduites d'eaux usées
- Amarrer les cuves, etc.

- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, médicaments urgents, vêtements, couvertures ...
- Prévoir les moyens d'évacuation

→ REPÉRER LES STATIONNEMENTS HORS ZONE INONDABLE

→ NE PAS TÉLÉPHONER

→ ÉVITER LES RIVES DU TORRENT OU DE LA RIVIÈRE

CONSIGNES



Écouter la radio sur les fréquences indiquées page 16



Couper l'électricité



Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines, ...)



Consulter www.vigicrues.gouv.fr



Ne pas téléphoner



Ne tentez pas de rejoindre vos proches



Ne pas s'engager sur une route inondée

Après l'évènement

- Aérer, désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur installation sèche
- Aider votre entourage



LOCALISATION

Villefontaine est concernée par trois modes de transport de matières dangereuses :

Routier : Autoroute A43, RD 1006, RD 936 et axes routiers de la commune

Voie ferrée : Elle traverse le territoire communal en coupant l'avenue Steve BIKO, entre le Village de Marques et le centre technique de la CAPI

Canalisation de transport de gaz : elle longe la voie ferrée sur son côté Nord



RISQUE INDUSTRIEL

Le principal risque industriel est présenté par le stockage de pétrole brut du site « TOTAL » sur la commune de Saint Quentin Fallavier. Incendie, explosion, gaz toxique, pollution, sont des phénomènes qui pourraient se produire. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du site fixe un périmètre de 1600 mètres autour des cuves, constituant l'enveloppe des risques.

En cas d'accident, la population est avertie par le Signal National d'Alerte (SNA) et autres moyens propre à Villefontaine (page 16).

PRÉREQUIS NÉCESSAIRES

- Connaître le signal d'alerte (page 16) et les consignes de sécurité (page 20)
- Connaître la fréquence radio qui diffusera les messages (page 16)

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

PRÉCAUTIONS

- Repérer les points de coupure des gaz, eau et électricité
 - Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Transport de matières dangereuses par voie ferrée
 Transport de matières dangereuses par route, autoroute
 Transport de matières dangereuses par canalisation (gaz)

CONSIGNES : TÉMOIN D'UN ACCIDENT



Protéger, baliser, éloigner le public



Ne pas fumer



Appeler les secours

CONSIGNES : FUITE DE PRODUIT



Ne pas toucher le produit, quitter la zone de l'accident



Entrer dans un local



Fermer et calfeutrer les fenêtres et aérations. Couper : ventilation, climatisation, chauffage



Couper l'électricité et le gaz



Ne pas fumer, arrêter toute flamme



Ne pas téléphoner



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Écouter la radio sur la fréquence indiquée page 16

CONSIGNES : DÈS L'AUDITION DU SIGNAL D'ALERTE



Rentrer dans le bâtiment le plus proche



Fermer toutes les ouvertures



Arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air



Couper l'électricité et le gaz



Écouter la radio sur la fréquence indiquée page 16



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas fumer

Après l'évènement

→ Aérer



LOCALISATION

- Les risques de glissement de terrain sont localisés aux balmes du Vallon de Bionne, au Sud-Ouest du quartier des Fougères. Les habitations concernées sont celles situées en bordure de la balme, adressées, Allée Paul Emile VICTOR, Allée Marco POLO et Allée du Commandant CHARCOT.

- Les risques miniers sont localisés au-dessus des anciennes mines de fer de La Verpillière, principalement rue du Bret.

GLISSEMENTS DE TERRAIN ET RISQUES MINIERS

SIGNES AVANT- COUREURS

- Craquements inhabituels et inquiétants
- Apparition de fissures dans le sol
- L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain)

→ Désordres dans les constructions :

- murs présentant un « ventre »
- fissures de façades, de cloisons, plafonds
- difficultés à ouvrir ou fermer les portes et fenêtres

SIGNALER CES SIGNES À LA MAIRIE



LOCALISATION

La quasi-totalité du territoire communal est en aléa faible vis-à-vis du risque de gonflement et retrait d'argile.

GONFLEMENT ET RETRAIT D'ARGILE

DESCRIPTION DU PHÉNOMÈNE

Le gonflement et retrait d'argile ne constitue pas un risque à effet immédiat. Les conséquences se manifestent sur les constructions, par des fissurations en façade, passant par les points de faiblesse que constituent les ouvertures par des décollements entre éléments jointifs (garages, perrons, terrasses), ainsi que par une distorsion des portes et fenêtres, une dislocation des dallages et des cloisons et, parfois, la rupture de canalisations enterrées

CONSIGNES



S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse



Signaler les signes avant-coureurs à la Mairie



Ne pas revenir sur ses pas



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

En savoir plus :
www.argiles.fr



Ecouter la radio sur les fréquences indiquées page 16



LOCALISATION

L'ensemble du territoire de Villefontaine se situe dans une zone de sismicité modérée (niveau 3 sur 5)



SÉISME

PRÉCAUTIONS

→ Repérer les points de coupure des gaz, eau et électricité

→ Fixer préventivement les appareils et les meubles lourds

CONSIGNES : PENDANT LES SECOUSSES



• Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides.

• S'éloigner des fenêtres



Protégez-vous la tête avec les bras



Ne pas allumer de flamme, ne pas fumer



Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées, ...)



En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses



Ne téléphonez pas

CONSIGNES : APRÈS LES SECOUSSES



Sortir rapidement du bâtiment et s'en éloigner



Si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz.



Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble



Ne pas allumer de flamme, ne pas fumer



Ne retournez pas dans un bâtiment dégradé



Ecouter la radio sur les fréquences indiquées page 16

En savoir plus : www.planseisme.fr

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

→ Vents violents

→ Neige verglas

→ Pluie

→ Inondation

→ Orages

→ Grands froids

→ Canicule

Les phénomènes météorologiques sont annoncés par les médias (radio, télé, ...)

La Mairie informe la population Villarde dès le niveau orange d'alerte météo via :

- Panneaux d'information lumineux
- Site internet de la mairie
- Courriels destinés aux écoles et centres de loisirs

TOUTES LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ SUR :

www.vigilance.meteofrance.com/guide/consequence_conseil.html

LES MOYENS D'ALERTE

SIRÈNE D'ALERTE



Chaque 1^{er} mercredi du mois un test est effectué à midi

PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX

MESSAGES DIFFUSÉS PAR LES VÉHICULES DE LA POLICE MUNICIPALE

LES MOYENS D'INFORMATION

Site internet de la ville : www.mairie-villefontaine.fr

Page facebook : Ville de Villefontaine

Panneaux lumineux

ÉCOUTER LA RADIO

France inter : 89.1 Mz, 93.5 Mz, 99.8 Mz, 101.1 Mz

France Info : 103.4 Mz, 105.4 Mz

France Bleue : 99.1 Mz, 103.9 Mz

BON À SAVOIR

FICHE ÉTAT DES RISQUES :

Depuis le 1^{er} juin 2006, en cas de vente ou de location, « une fiche état des risques » doit être obligatoirement établie par le notaire ou le bailleur et annexée au contrat de vente ou de location.

Elle peut être remplie sur la base d'informations mises à disposition par le préfet dans le Dossier Communal d'Information (DCI).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mairie de Villefontaine

Tel : 04 74 96 00 00

Courriel : contact@mairie-villefontaine.fr

Site : www.mairie-villefontaine.fr

Préfecture de l'Isère

Tél : 04 76 60 34 00

Site : www.isere.gouv.fr

Météo France

Site : www.meteofrance.com

Le CIRIMI

Le Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans l'Isère

Site : www.lyon-spiral.org

DREAL

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Tel : 04 76 69 34 34

À RETENIR : LES PRINCIPALES CONSIGNES

Inondation



Glissement/mouvement de terrain - Gonflement d'argile



Séisme



Risque industriel



Transport de matières dangereuses

